

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [sylvain-morneau-cssdhr-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/fe31ccc47a5e4dcaa1528956>

Date d'obtention : 2024-10-24 20:11:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'un protocole claire et uniformisé partout au Québec est mit en place pour faciliter une meilleure cohésion entre les intervenants de l'école et les policiers pour accélérer le temps de traitement de la plainte pour limiter la diffusion d'images ou de vidéos. Il n'y aura donc plus de questionnements sur la façon d'agir face à une situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me permettre d'agir plus rapidement et adéquatement lorsqu'une situation se présentera. Il peut être stressant de se retrouver face à une situation comme celle là donc avoir un protocole évite la possibilité d'erreurs qui pourraient compromettre une enquête des policiers.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne jamais regarder les images sur le téléphone ou tablettes, cela pourrait me rendre complice de diffusions de pornographie juvénile, je dois saisir le téléphone et le mettre dans le sac fournie dans la trousse. Si un parent m'envoie une photo de son enfant pour savoir quoi faire avec ça et si c'est de la pornographie juvénile, je ne l'ouvre pas et j'appelle immédiatement les policiers pour éviter toute poursuite contre moi.